



Bureau communautaire

Procès-verbal des délibérations du mardi 3 février 2015 à 18h

Espace Ariane à Neuves-Maisons

Étaient présent(e)s : Stéphane **BOEGLIN** _ Xavier **BOUSSERT** _ Jean-Marie **BUTIN** _ Jean-Luc **FONTAINE** _ Daniel **LAGRANGE** _ Audrey **NORMAND** _ Filipe **PINHO** _ Bernard **ROUILLON** _ Etienne **THIL** _ Hervé **TILLARD** _ Thierry **WEYER**

Étaient excusé(e)s : Pascal **DURAND** (procuration à Stéphane **BOEGLIN**) _ Marie-Louise **KADOK** _ Jean **LOPES** _ Patrick **POTTS** _ Pascal **SCHNEIDER** _ Marie-Laure **SIEGEL** (procuration à Filipe **PINHO**)

Étaient absent(e)s :

<u>Date de la convocation</u> :	28 janvier 2015
<u>Date d'affichage</u> :	11 février 2015
<u>Nombre de conseillers en exercice</u> :	17
<u>Nombre de présents</u> :	11
<u>Nombre de votants</u> :	13
<u>Secrétaire de séance</u> :	Daniel LAGRANGE

Le président ouvre la séance à 18h, fait appel des membres et constate le quorum. Il aborde ensuite les différents points à l'ordre du jour.

1. Approbation du procès-verbal des délibérations de la séance du 8 janvier 2015

2. Désignation d'un secrétaire de séance

3. Délibérations

N°	Domaine	Objet
2015_ 4	Habitat - Finances	Habitat - attribution aides janvier 2015
2015_ 5	Commande publique	Convention de tréfonds
2015_ 6	Cohésion sociale - Finances	Actualisation des tarifs de l'aire d'accueil des gens du voyage
2015_ 7	Développement économique	Zi Clairs Chênes – Baux commerciaux et convention d'occupation
2015_ 8	Cohésion sociale - Finances	Tarifs des animations du projet ados mutualisé
2015_ 9	Finances	Renouvellement d'une ligne de trésorerie
2015_ 10	Finances	Admissions en non-valeur
2015_ 11	Finances	Acceptation d'indemnités de sinistre

1. Approbation du procès-verbal des délibérations de la séance du 8 janvier 2015

Les élus valident à l'unanimité le compte-rendu.

2. Désignation d'un secrétaire de séance

Daniel LAGRANGE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

3. Délibérations

DÉLIBÉRATION N° 2015_4

Rapporteur :
Filipe PINHO - Président

Objet :
Habitat - attribution aides janvier 2015

Le bureau a reçu délégation pour délibérer sur l'attribution des aides liées à la politique de l'habitat :

- aides isolation thermique

Le bureau aura à se prononcer sur l'attribution des aides validées par le comité habitat lors de sa séance du 22 janvier 2015.

Le bureau communautaire,

vu l'avis favorable de la commission habitat du 22 janvier 2015,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

attribue les aides conformément aux décisions mentionnées dans le tableau ci-joint :

Aides instruites à la commission habitat du 22 janvier 2015

Isolation thermique

Isolation thermique des parois opaques

N° dossier	NOM	Travaux		Étude thermique préalable (COT)	Éligible FART	Date instruction	Prime proposée (€)	Avis comité habitat	
		Types de travaux	Coût total (€ TTC) Coût éligible (€ TTC)						
2015 - IT 01	MAUGUE Philippe	Isolation des combles perdus sur 45 m ² avec 315mm de laine de roche posée par soufflage mécanique - R = 7 W ⁻¹ .m ² .K + Isolation des murs périphériques par finisseur sous ossature métallique sur 99,8 m ² avec 120 mm de laine de verre CR32 - R = 3,75 W ⁻¹ .m ² .K - Conforme CITE 2015		13 692,00 € TTC 5 975,69 € TTC	Non	Oui	1 000,00 €	favorable	
	CARNET Régis	Dépose du plancher existant + Pose et fixation de barotrage en septi-brin sur solives existantes + Isolation entre solives sur 100 m ² avec 315 mm de laine de roche posée par soufflage mécanique - R = 7 W ⁻¹ .m ² .K - Conforme CITE 2015 + Pose d'un nouveau plancher composé de dalles en OSB		10 064,70 € TTC 3 165,00 € TTC	Non	Oui	949,50 €	favorable	
	BER RHAÏL Samuel	Isolation des combles perdus sur dalle béton forétement déperditive avec 300 mm de laine de verre en rouleau - R = 7,5 W ⁻¹ .m ² .K + Isolation des murs périphériques par finisseur avec panneaux pla-co-mousse polyuréthane de type THERMO PU 10+80mm mis en oeuvre par collage - R = 3,75 W ⁻¹ .m ² .K - Conforme CITE 2015		4 348,96 € TTC 4 348,96 € TTC	Non	Oui	1 000,00 €	favorable	
2015 - IT 04	LACÔTE Etienne	Isolation des combles perdus sur 103 m ² avec 400 mm de ouate de cellulose posée par soufflage mécanique - R = 10,25 W ⁻¹ .m ² .K - Conforme CITE 2015		4 737,82 € TTC 3 980,83 € TTC	Non	Oui	1 000,00 €	favorable	
	11, Rue Pierre et Marie Curie								
	54550 PONT-SAINT-VINCENT								
Réserve de prime du 16/12/2014 au 19/01/2015 pour l'isolation thermique des parois opaques (€)								3 949,50 €	
Réserve de prime sur l'année 2015 pour l'isolation thermique des parois opaques (€)								3 949,50 €	

Isolation thermique des parois vitrées

N° dossier	NOM		Travaux		Étude thermique préalable (COT)	Éligible FART	Date instruction	Prime proposée (€)	Avis comité habitant
	Adresse	COMMUNE	Types de travaux	Coût total (€ TTC)					
2015 - M 01	MAUGUE Philippe		Remplacement de l'intégralité des menuiseries bois simple vitrage (10 fenêtres + 1 porte-fenêtre) par des menuiseries en PVC blanc triple vitrage de 44 mm (4-16(Warm Edge + gaz argon)-4-16)(Warm Edge + gaz argon)-4-16(Warm Edge + gaz argon)-4-16) (Uw ≤ 1,30 W.m ² .K ⁻¹ et Sw ≥ 0,30 + installation de 7 volets roulants isolants avec tablier constitué de lames PVC double paroi - Ug = 0,22 W.m ² .K ⁻¹ + Remplacement de la porte d'entrée bois semi-vitrée véluste par une porte d'entrée en PVC bicolore (gris anthracite extérieur/blanc intérieur) avec seuil aluminium à rupture de pont thermique et serrure 5 points de fermeture - Ud ≤ 1,70 W.m ² .K ⁻¹ - Conforme CITE 2015	12 941,17 € TTC	Non	Oui	22/01/2015	500,00 €	favorable
			54550 PONT-SAINT-VINCENT	12 941,17 € TTC					
	LUSPOT Séverine	14 bis, Rue Aristide Briand	Remplacement de l'intégralité des menuiseries bois double vitrage mince (3 fenêtres + 2 portes-fenêtres) d'origine construction par des menuiseries mixtes PVC/aluminium bicolore (gris anthracite extérieur/blanc intérieur) double vitrage 4-16(gaz argon)-4 - Uw ≤ 1,30 W.m ² .K ⁻¹ et Sw ≥ 0,30 + Remplacement de la porte d'entrée bois vitrée par une porte d'entrée monobloc en alu bicolore (gris foncé satiné extérieur/blanc intérieur) avec seuil aluminium à rupture de pont thermique et serrure 5 points de fermeture - Ud = 1,50 W.m ² .K ⁻¹ - Conforme CITE 2015	12 500,00 € TTC	Non	Non	22/01/2015	500,00 €	favorable
			54550 PONT-SAINT-VINCENT	9 565,99 € TTC					
2015 - M 03	RABÉRIE Marie-Christine	10, Rue de Banvoile	Remplacement de l'intégralité des menuiseries bois double vitrage mince (6 fenêtres) par des menuiseries en PVC blanc double vitrage 4-20(Warm Edge + gaz argon)-4 - Uw ≤ 1,30 W.m ² .K ⁻¹ et Sw ≥ 0,30 + Remplacement de la porte d'entrée bois par une porte d'entrée vitrée en PVC blanc avec seuil aluminium à rupture de pont thermique, vitrage feuilleté ant-éfraction et serrure 3 points de fermeture - Ud ≤ 1,70 W.m ² .K ⁻¹ - Conforme CITE 2015	5 175,00 € TTC	Non	Non	22/01/2015	500,00 €	favorable
			54230 CHALIGNY	5 175,00 € TTC					

Isolation thermique des parois vitrées

N° dossier	NOM		Types de travaux	Travaux		Étude thermique préalable (COT)	Éligible FART	Date instruction	Prime proposée (€)	Avis comité habitat
	Adresse	COMMUNE		Coût total (€ TTC)	Coût éligible (€ TTC)					
2015 - M 04	BERREHAIL Samuel		Remplacement de l'intégralité des menuiseries bois double vitrage mince (6 fenêtres et 2 portes-fenêtres) par des menuiseries en PVC gris anthracite double vitrage 4-20(Warm Edge + gaz argon)-4 - U _w ≤ 1,30 W.m ⁻² .K ⁻¹ et S _w ≥ 0,30 + Remplacement de la porte d'entrée bois semi-vitrée par une porte d'entrée en aluminium avec seuil aluminium à rupture de pont thermique, triple vitrage et serrure à points de fermeture - U _d = 1,40 W.m ⁻² .K ⁻¹ - Conforme CITE 2015			Non	Oui	22/01/2015	500,00 €	favorable
	4, Rue de Cumène			5 803,56 € TTC						
	54230 NEUVES-MAISONS			5 803,56 € TTC						
2015 - M 05	MARCHAND Michel		Remplacement sur façade arrière d'une fenêtre et une porte-fenêtre bois simple vitrage + survitrage par des menuiseries en PVC blanc double vitrage 4-16(Warm Edge + gaz argon)-4 faible émissions - U _w ≤ 1,70 W.m ⁻² .K ⁻¹ et S _w ≥ 0,36 - Conforme CITE 2015			Non	Non	22/01/2015	500,00 €	favorable
	4, Rue des Hauts Jardins			3 430,13 € TTC						
	54160 PIERREVILLE			2 720,38 € TTC						
2015 - M 06	PARISSET Sandrine		Remplacement de la porte d'entrée bois + imposte fixe simple vitrage par une porte d'entrée en acier classique blanc satiné avec seuil aluminium à rupture de pont thermique et serrure 5 points de fermeture - U _d ≤ 1,70 W.m ⁻² .K ⁻¹ - Conforme CITE 2015			Non	Oui	22/01/2015	500,00 €	favorable
	25, Rue de la Victoire			2 136,74 € TTC						
	54230 NEUVES-MAISONS			2 136,74 € TTC						

Isolation thermique des parois vitrées

N° dossier	NOM	Travaux		Étude thermique préalable (COT)	Éligible FART	Date instruction	Prime proposée (€)	Avis comité habitat
		Types de travaux	Coût total (€ TTC) Coût éligible (€ TTC)					
2015 - M 07	Adresse MICHEL Jean-Claude	Remplacement de l'intégralité des menuiseries aluminium simple vitrage (7 fenêtres et 2 portes-fenêtres) par des menuiseries bois (pin) double vitrage 4-20(Warm Edge + gaz argon)-4 faible émissivité - U _w = 1,40 W.m ⁻² .K ⁻¹ et S _w = 0,39 - Conforme CITE 2015		Non	Non	22/01/2015	500,00 €	favorable
	109, Rue de Nancy		9 540,17 € TTC					
	54230 MARON		9 540,17 € TTC					
2015 - M 08	Adresse LACÔTE Etienne	Remplacement de l'intégralité des menuiseries bois double vitrage d'origine construction (6 fenêtres et 4 portes-fenêtres) par des menuiseries en PVC double vitrage 4-16(Warm Edge + gaz argon)-4 faible émissivité + installation d'une porte d'entrée vitrée en PVC avec seuil aluminium à rupture de pont thermique, vitrage feuilleté anti-éfraction et serrure 3 points de fermeture - U _d = 1,50 W.m ⁻² .K ⁻¹ - U _w = 1,20 W.m ⁻² .K ⁻¹ et S _w = 0,36 - Conforme CITE 2015		Non	Oui	22/01/2015	500,00 €	favorable
	11, Rue Pierre et Marie Curie		12 229,78 € TTC					
	54550 PONT-SAINT-VINCENT		9 661,44 € TTC					
		Réservation de prime du 16/12/2014 au 22/01/2015 pour l'isolation thermique des parois vitrées (€)				4 000,00 €		
		Réservation de prime sur l'année 2015 pour l'isolation thermique des parois vitrées (€)				4 000,00 €		

DÉLIBÉRATION N° 2015_5

Rapporteur :

Daniel LAGRANGE - Vice-président chargé des équipements et réseaux

Objet :

Convention de tréfonds

Dans le cadre des travaux de raccordement en eau du parc d'industries Moselle rive Gauche, il est nécessaire de passer sur des terrains agricoles privés. Il est donc nécessaire d'établir une convention de tréfonds pour le passage de 43 ml de canalisation de diamètre 150 et de poser un regard accueillant une ventouse. Une servitude de passage de 3 mètres est à établir. Cette dernière est portée à 10 mètres le temps des travaux. Ces terrains traversés faisant partie intégrante de son activité professionnelle, les indemnités suivantes sont à prévoir :

- ▶ 262.30 € au titre des pertes de récoltes
- ▶ 75 € euros au titre de la présence de regard sur la propriété.

Soit un montant total de 337.20 € comme solde de tout compte.

Le bureau est invité à valider la convention et autoriser le président à la signer.

Le bureau communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

valide la convention de tréfonds précisée ci-dessus,

autorise le président à la signer.

DÉLIBÉRATION N° 2015_6

Rapporteur :

Filipe PINHO - Président

Objet :

Actualisation des tarifs de l'aire d'accueil des gens du voyage

Le comité de pilotage de l'aire d'accueil des gens du voyage propose de modifier les tarifs appliqués aux voyageurs séjournant sur l'aire d'accueil du Champ le Cerf, la dernière actualisation datant de 2011.

Il est donc proposé d'augmenter le coût de l'emplacement de 2,80 €/jour à 3 €/jour.

Le prix du m3 d'eau (4 €), le prix du kwh (0,13 €) et le montant de la caution (100 €) restent inchangés.

Le bureau communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

décide de modifier, à compter du 16 février 2015, le tarif du coût de l'emplacement et le fixe à 3 € / jour.

DÉLIBÉRATION N° 2015_7

Rapporteur :
Hervé TILLARD - Vice-président chargé du développement économique

Objet :
Zi Clairs Chênes – Baux commerciaux et convention d'occupation

Par acte notarié en date du 28 juillet 2014, la communauté de communes Moselle et Madon a procédé à l'acquisition de l'ensemble de la zone industrielle des Clairs de Chênes à Chavigny pour en assurer la jouissance à compter du 1^{er} octobre 2014.

Compte-tenu des baux et conventions d'occupation conclus par M. Schlegel, ancien propriétaire, avec les 22 entreprises/organisme/particulier présents au sein des bâtiments de cette zone, il apparaît nécessaire de formuler, pour certaines de nouvelles conventions d'occupation, pour d'autres, des avenants réajustant certains aspects des conditions de location.

Le bureau communautaire est invité à approuver les différents avenants et conventions conclus avec les entreprises locataires.

Le bureau communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

approuve les avenants et convention d'occupation précisés en annexe

autorise le président à signer toute pièce relative à la présente délibération.

Entreprise/Organisme	Lot n°	Nature bail	Du	Au	Signé le	Avenant	Loyer (€ HT/mois)	Charges (€ HT/mois)	Ajustement avenant
ALAIN BASTIEN SARL	19	Commercial	01/01/1999	31/12/2008	11/09/1998	N°1	953,79	157,50	
ENTREPRISE DE CONSTRUCTION ANTUNES	22	Commercial	15/07/2003	14/07/2012	10/07/2003	N°1	217,99	22,50	
ART ALU 2	ES n° 3	Commercial	01/10/2007	30/09/2016	28/09/2007	N°2	181,14	37,50	
ALI ZOR	12	Dérogatoire	15/11/2013	14/10/2015	08/11/2013	N°1	468,07	55,13	
BDE TECH	16	Convention d'occupation précaire	01/10/2014	30/09/2016	06/11/2014		158,78	30,00	
Bernard MARCHAND (Particulier)	11 & 15 (partiel)	Civil de droit commun	01/07/2004	Reconduction	14/06/2004	N°1	277,97	60,00	Echéance terme du bail fixée au 30/06/2016
B.P.A. NCY	7	Convention d'occupation précaire	01/05/2014	30/04/2016	27/06/2014	N°1	1 239,83	291,38	
DU SOL AU PLAFOND	ES n° 2	Convention d'occupation précaire	01/10/2014	30/09/2016	07/10/2017		187,29	37,50	
ERIC RAMBAUX	17b	Commercial	01/10/2007	30/09/2016	28/09/2007	N°1	83,57	15,00	
HARMONIE ET PRESTIGE	ES n° 5	Commercial	01/10/2007	30/09/2016	30/09/2007	N°1	168,52	37,50	Suppression obligation triennale du locataire
JOUSSE ENTREPRISE	6a	Commercial	01/07/2010	30/06/2019	01/07/2010	N°1	860,37	120,00	
LAFLEUR	9	Dérogatoire	01/03/2013	28/02/2015	01/03/2003	N°1	294,96	60,00	
Jérémie Ingrid MANSUY	2-3a	Commercial	01/08/2007	31/07/2016	24/07/2007	N°1	585,89	112,50	
L.C. NANCY	13	Commercial	01/01/2007	31/12/2015	02/01/2007	N°2	1097,96/trim	56,25/trim	Suppression obligation triennale du locataire
MANUREGION	38-4-5	Commercial	11/01/2010	10/01/2019	15/02/2010	N°1	5 048,39/trim	1 462,60/trim	
PCH	ES n° 1	Commercial	01/07/2002	30/06/2011	05/07/2002	N°1	209,31	37,50	
POLE EMPLOI	1	Bail	01/09/2006	31/08/2015	17/05/2006	N°4	869,99	138,75	Assujettissement à la TVA
TRANSPORT OREL PIERRE ET FILS	10a	Convention d'occupation précaire	01/10/2014	30/09/2016	13/10/2014		878,07	123,75	
André VAULTRIN	17a	Convention d'occupation précaire	01/10/2014	30/09/2016	20/10/2014		82,02	15,00	

DÉLIBÉRATION N° 2015_8

Rapporteur :
Filipe PINHO - Président

Objet :
Tarifs des animations du projet ados mutualisé

Quatorze communes de Moselle et Madon (Chaligny, Bainville-sur-Madon, Flavigny-sur-Moselle, Frolois, Maron, Maizières, Méréville, Messein, Pierreville, Pulligny, Sexey-aux-Forges, Viterne, Thélod et Xeuilley) s'associent afin de poursuivre le projet d'animation mutualisé à destination des adolescents de leurs communes mené depuis 2011.

Conformément à la décision du comité de pilotage du projet en date du 26 août 2014, les différents types d'accueil menés par les animateurs sont désormais payants. Les tarifs ainsi que la mise en place d'un tarif social pour les bénéficiaires de l'Aide au Temps Libre de la CAF permettent toutefois l'accès du plus grand nombre aux animations.

Les tarifs proposés sont :

	Tarif Plein	Tarif bénéficiaires ATL CAF
Animations des mercredis et samedis	1 €/activité	0.50 €/activité
Accueils jeunes	2 €/an	1 €/an
Vacances scolaires	1 €/activité ou 4 €/semaine	0.50 €/activité ou 2 €/semaine
Chantiers contrepartie	gratuit	

Le bureau communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

valide les tarifs relatifs au projet ados mutualisé.

DÉLIBÉRATION N° 2015_9

Rapporteur :
Filipe PINHO - Président

Objet :
Renouvellement d'une ligne de trésorerie

La CCMM gère 2 lignes de trésorerie pour un total de 1 500 000 €, qui permettent de fluidifier son exécution budgétaire compte tenu du décalage entre les encaissements des recettes (notamment les subventions) et les décaissements des dépenses.

L'une de ces lignes, de 1 000 000 euros, a été renouvelée le 4 décembre.

La seconde, de 500 000 euros, est à échéance au 1^{er} février 2015.

Une proposition est soumise en bureau pour renouveler la ligne de trésorerie de 500 000 €.

Le bureau communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

décide de renouveler auprès du Crédit Agricole une ligne de trésorerie dans la limite d'un plafond fixé à 500 000 € et dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Montant maximum : 500.000 € :

- Durée : 1 an
- Index : Euribor 3 Mois Journalier
- Marge : + 1,85 %
- Frais de dossier : 0.20% du montant de la ligne de trésorerie avec un montant minimum de 500 €

autorise le président à signer le contrat et toutes les pièces afférentes.

DÉLIBÉRATION N° 2015_10

Rapporteur :
Filipe PINHO - Président

Objet :
Admissions en non-valeur

Le trésorier communautaire a établi des états de produits irrécouvrables motivés et sollicite l'admission en non-valeur de ces créances. Cela permet d'apurer les comptes de prises en charge des titres qui ne seront vraisemblablement pas soldés. Il est rappelé toutefois que l'admission en non-valeur ne fait pas obstacle à des poursuites ultérieures si celles-ci s'avéraient possibles.

Le bureau communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

se prononce favorablement sur l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables conformément aux états ci-dessous présentés par le trésorier communautaire :

Etat établi le	Montant des produits irrécouvrables	Budget concerné	Exercice concerné
02/10/2014	1 344,48 €	Gestion Economique	2011 à 2012
03/10/2014	72,00 €	Eau	2014
03/10/2014	340,89 €	Eau	2013 à 2014
03/10/2014	1 840,24 €	Eau	2009 à 2014
24/12/2014	25,50 €	Eau	2013
24/12/2014	142,64 €	Eau	2011
05/01/2015	2 332,20 €	Gestion Economique	2010 à 2013
06/01/2015	470,28 €	Eau	2012 à 2013
27/01/2015	65,08 €	Eau	2011
27/01/2015	15,00 €	Eau	2011 à 2012
27/01/2015	12,92 €	Eau	2014
29/01/2015	68,65 €	Eau	2010
29/01/2015	15,03 €	Eau	2012
TOTAL	6 744,91 €		

DÉLIBÉRATION N° 2015_11

Rapporteur :
Filipe PINHO - Président

Objet :
Acceptation d'indemnités de sinistre

Indemnisation sinistre : Bris de pare-brise véhicule 935AJQ54 – Budget Eau

L'assureur GROUPAMA indemnise la CCMM à hauteur de 555,36 €.
 Il est proposé d'accepter l'indemnisation et d'autoriser le président à encaisser le chèque établi par l'assureur en 2^e conséquence, d'un montant de 555,36 €.

Indemnisation sinistre : Sinistre véhicule 129AJM54 – Budget Transport

L'assureur GROUPAMA indemnise la CCMM à hauteur de 624.00 €.
 Il est proposé d'accepté l'indemnisation et d'autoriser le président à encaisser le chèque établi par GROUPAMA, d'un montant de 624.00 €

Indemnisation sinistre : Sinistre véhicule BY038GY – Budget Transport

L'assureur GROUPAMA indemnise la CCMM à hauteur de 1 668.00 €.
 Il est proposé d'accepté l'indemnisation et d'autoriser le président à encaisser le chèque établi par GROUPAMA, d'un montant de 1 668.00 €

Le bureau communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

accepte l'indemnisation des sinistres sur le budget Eau par GROUPAMA à hauteur de 555,36 €
accepte l'indemnisation des sinistres sur le budget Transport par GROUPAMA pour un montant total de 624.00€.

accepte l'indemnisation des sinistres sur le budget Transport par GROUPAMA pour un montant total de
1 668.00€.

autorise le président à procéder à l'encaissement des chèques établis en conséquence.

Le secrétaire,

Daniel LAGRANGE



Le président,

Filipe PINHO

Délibérations

N°	Domaine	Objet
2015_ 4	Habitat - Finances	Habitat - attribution aides janvier 2015
2015_ 5	Commande publique	Convention de tréfonds
2015_ 6	Cohésion sociale - Finances	Actualisation des tarifs de l'aire d'accueil des gens du voyage
2015_ 7	Développement économique	Zi Clairs Chênes – Baux commerciaux et convention d'occupation
2015_ 8	Cohésion sociale - Finances	Tarifs des animations du projet ados mutualisé
2015_ 9	Finances	Renouvellement d'une ligne de trésorerie
2015_ 10	Finances	Admissions en non-valeur
2015_ 11	Finances	Acceptation d'indemnités de sinistre

Signatures

Stéphane BOEGLIN		Filipe PINHO	
Xavier BOUSSERT		Patrick POTTS	Excusé
Jean-Marie BUTIN		Bernard ROUILLON	
Pascal DURAND	Procuration à Stéphane BOEGLIN	Pascal SCHNEIDER	Excusé
Jean-Luc FONTAINE		Marie-Laure SIEGEL	Procuration à Filipe PINHO
Marie-Louise KADOK	Excusée	Etienne THIL	
Daniel LAGRANGE		Hervé TILLARD	
Jean LOPES	Excusé	Thierry WEYER	
Audrey NORMAND			

